



**DECISION DU MAIRE N° 28/2024
DU 21 MAI 2024**

**MISE A DISPOSITION DE L'EXPOSITION
« NATURE EXTERIEURE »
DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES ARTS EN VERT
SUR LA COMMUNE DE VERT LE GRAND**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le prêt de l'exposition de la société SHANA Photo Edition dans le cadre du Festival des Arts en vert sur la commune Vert le Grand ;

CONSIDERANT le devis de la société SHANA Photo Edition pour un montant de 1680 € TTC.

DECIDE

ARTICLE 1er : De signer le devis de la société SHANA Photo Edition pour le prêt de l'exposition « Nature extérieure » lors du Festival des Arts en vert sur la commune de Vert le Grand pour un montant de 1 680 € TTC.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 21 mai 2024

Le Maire,


Thierry MARAIS